

8 mars : grève féministe pour l'égalité maintenant!

Dossier coordonné par le GROUPE ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

L'égalité entre les femmes et les hommes nécessite un combat résolu et permanent, dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) comme dans les autres secteurs. En France comme partout dans le monde. Le 8 mars, comme tous les autres jours de l'année.

Dans la fonction publique, les inégalités salariales restent très importantes. Dans l'ESR, les ségrégations de corps et la part croissante des primes dans les rémunérations les renforcent. Les écarts de pension restent de 38 % entre les femmes et les hommes. Une femme sur trois est victime de harcèlement sexuel sur son lieu de travail au cours de sa vie, et le plus souvent l'omerta reste de mise.

Se mobiliser pour une éducation à l'égalité dès le plus jeune âge, pour l'égalité entre les femmes et les hommes et contre les violences sexistes et sexuelles au travail et dans toutes les sphères de la société est un impératif social, mais également démocratique.

Là où les services publics s'affaiblissent, là où l'extrême droite prospère, l'égalité recule, et les femmes en sont les premières victimes. Des politiques coordonnées, ambitieuses et adossées à des moyens à la hauteur des enjeux, sont des leviers pour mettre fin au patriarcat, faire reculer les projets et les idées d'extrême droite, ainsi que les idéologies masculinistes qui en sont le plus souvent constitutives. Le développement des services publics de santé, d'éducation et d'enseignement supérieur, de recherche, de transport, etc., partout sur le territoire, est également une nécessité.

La FSU appelle à se mobiliser massivement dans les cadres unitaires syndicaux et aux côtés des associations féministes le samedi 8 mars, Journée internationale de lutte

pour les droits des femmes et de grève féministe, mais également à prendre part aux actions organisées le cas échéant les autres jours. Ce dossier revient sur quelques-unes des raisons de se mobiliser. ■



Pour l'égalité, la mobilisation reste indispensable

Comme dans l'ensemble de la société, les inégalités entre les femmes et les hommes perdurent dans l'enseignement supérieur et la recherche, avec des carrières qui évoluent plus lentement, un moindre niveau de responsabilités et des salaires plus faibles. Autant d'enjeux à défendre dans les prochaines mobilisations.

Par ANNE ROGER, cosecrétaire générale

En France, 62 % des salarié-es payé-es au smic sont des femmes, et elles constituent la majorité des 9 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Les politiques publiques menées par les gouvernements successifs, censées garantir l'égalité professionnelle, ont été discréditées par un récent rapport de la Cour des comptes qui les qualifie de « trompe-l'œil » (cf. p. 15). L'absence de revalorisation des métiers féminisés comme les politiques salariales qui font le choix de l'indemnitaire contre l'indiciaire dans la fonction publique perpétuent ces écarts salariaux.

Dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), les femmes ne représentent que 45 % des maître-sses de conférences recruté-es et seulement 41 % des professeur-es des universités. Leurs carrières évoluent moins vite que celles des hommes et rares sont celles qui ont la possibilité d'exercer des responsabilités au plus haut niveau. De fait, le salaire des enseignantes du supérieur est en moyenne inférieur de plus de 300 euros net à celui des hommes (cf. p. 12).

PLANS D'ACTION NATIONAUX AMBITIEUX

L'égalité salariale ne sera effective qu'avec l'application du principe « à travail de valeur égale, salaire égal ». Face à cet enjeu, le SNESUP-FSU, avec la FSU, restera mobilisé pour obtenir des plans d'action nationaux ambitieux, accompagnés des moyens nécessaires à leur mise en œuvre, incluant des mesures fortes sur les salaires, les carrières et la santé des femmes.

L'égalité femmes-hommes nécessite également un combat résolu contre les violences sexistes et sexuelles au travail et dans toutes les sphères de la société. Les récentes affaires judiciaires de féminicides et de viols ont mis en lumière les graves dysfonctionnements des services publics, ainsi que la culture du viol à l'œuvre également dans notre pays. La FSU soutient la nécessité d'une loi intégrale contre

les violences faites aux femmes. La prévention et la lutte contre ces violences passent par l'éducation dès le plus jeune âge, la protection de l'emploi et de la carrière des victimes, par la formation des professionnel-les, des intervenant-es et des représentant-es du personnel, par des campagnes de sensibilisation et par la mise en œuvre de sanctions pour les employeurs ou organisations qui ne mettent pas en place de plan de prévention et de procédure sécurisée pour les victimes et les témoins. Dans l'ESR, le SNESUP-FSU porte continuellement ces exigences partout où cela est possible.

MENACE SÉRIEUSE

Dans de nombreux pays du monde, les droits des femmes sont menacés par la montée des extrêmes droites et la progression des forces conservatrices et réactionnaires. La multiplication des conflits armés met gravement en péril la vie des femmes, compromettant notamment leur accès aux ressources essentielles et entravant l'éducation des filles. Face à ces régressions, la FSU réaffirme son engagement et sa solidarité avec toutes celles qui, partout dans le monde, subissent de plein fouet les conséquences des politiques réactionnaires et des guerres, et avec toutes les femmes et les peuples qui se soulèvent pour l'égalité, la démocratie et la justice sociale.

Alors que l'on observe une intensification des offensives idéologiques visant à remettre en cause les acquis féministes ou à entraver la conquête de nouveaux droits, en France, la possibilité d'une accession de l'extrême droite au pouvoir constitue une menace sérieuse.

Le 8 mars, Journée internationale pour les droits des femmes, le SNESUP-FSU appelle à se mettre en grève et à se mobiliser massivement dans les cadres unitaires syndicaux et aux côtés des associations féministes pour obtenir de véritables revalorisations de nos métiers et contre toutes les violences faites aux femmes. C'est un impératif social et démocratique. ■

Le 8 mars, Journée internationale pour les droits des femmes, le SNESUP-FSU appelle à se mettre en grève et à se mobiliser massivement.

Plan national pour l'égalité professionnelle : des avancées bien insuffisantes

Le 17 décembre 2024, le CSA ministériel était appelé à voter sur le plan national d'action 2024-2027 pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour le périmètre de l'enseignement supérieur et de la recherche, présenté avec presque un an de retard.

Par **ANNE ROGER**, cosecrétaire générale,
et **RAYMOND GRÜBER**,
coresponsable du secteur Situation du personnel

Pour rappel, la déclinaison de plans nationaux d'action relatifs à l'égalité professionnelle (PNA) entre les femmes et les hommes dans la fonction publique est rendue obligatoire depuis 2018 dans chaque ministère. Le premier plan national, commun aux trois ministères – Éducation nationale, Jeunesse et Sport et Enseignement supérieur et Recherche (ESR) –, qui courait sur la période 2021-2023, a eu des déclinaisons dans nos établissements. Le deuxième PNA nous a été présenté en décembre 2024 avec presque un an de retard et après un nombre de groupes de travail considérable, au cours desquels des invité-es particulièrement pointu-es ont permis d'éclairer nombre de points essentiels sur les sept axes constitutifs du plan*.

LIMITATION AU CHAMP DE L'ESR

Contrairement au premier plan, la FSU a défendu et a obtenu que le périmètre de ce PNA se limite au champ de l'ESR afin de tenir compte des spécificités de nos conditions d'exercice. Le plan a pu évoluer sur quelques points tels que la prise en compte de la santé des femmes dans le cadre d'un axe spécifique et porté par la FSU, avec des avancées sur la prise en compte de la grossesse et des pathologies particulières aux femmes. Il a été enfin possible d'obtenir quelques indicateurs concernant les écarts de rémunération, mais l'effort est à poursuivre. Le ministère va également publier une circulaire précisant les missions et les moyens pour les référent-es égalité au sein des établissements. Le SNESUP-FSU a obtenu un engagement du ministère pour une publication genrée de tous les indicateurs de la base de données sociales, ce qui nous permettra d'analyser plus finement les origines des ruptures d'égalité femmes-hommes au sein de notre ministère.

La FSU avait demandé au ministère de prioriser le travail sur les axes 2 et 3, portant sur la mixité des métiers et les écarts de rémunération. Sur ces axes, le ministère a pris très peu

d'engagements afin de lutter contre les écarts de salaire et la ségrégation des corps au sein de notre ministère. Ce dernier a tout de même accepté de publier une circulaire à destination des établissements portant sur les critères d'évaluation lors des promotions pour que les femmes ne soient pas pénalisées.

ENGAGEMENT TOTAL

Pour la FSU, l'enjeu reste maintenant d'obtenir la mise en œuvre effective de ces avancées, pour que la vie professionnelle des agentes puisse être améliorée, pour les protéger des violences sexistes et sexuelles au travail et éradiquer les inégalités de salaire et de carrière. Cela passe inévitablement par des moyens ambitieux et un budget spécifique. Constatant le manque de moyens, la FSU a choisi de s'abstenir lors du vote sur le PNA présenté par le ministère.

Les chantiers sont désormais devant nous, le PNA devant être décliné dans chacun de nos établissements. Les établissements ayant déjà adopté un plan égalité avant le PNA du MESR doivent également revoir leur plan afin d'y inclure les avancées obtenues au niveau national. Les revendications de la FSU sont claires, notre engagement doit être total pour les porter haut et fort. ■

Pour la FSU, l'enjeu reste maintenant d'obtenir la mise en œuvre effective de ces avancées

JOURNÉES INTERSYNDICALES FEMMES

Les Intersyndicales femmes auront lieu les 3 et 4 avril à la salle Henaff de la Bourse du travail, située à l'annexe Varlin, 85, rue Charlot, Paris 3^e.

Quatre thématiques sont au programme de ces deux jours :

- « La construction des masculinismes au travail et ailleurs : mieux les connaître, pour mieux les combattre ! » ;
- « Éduquer et former pour combattre le patriarcat » ;
- « Intersectionnalité, d'hier à aujourd'hui » ;
- « Santé des femmes : un autre facteur d'inégalités professionnelles.

* Les sept axes du plan sont les suivants : gouvernance ; mixité des métiers ; écarts de rémunération ; articulation vie professionnelle et vie personnelle ; lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles ; santé des femmes ; communication.

Une ségrégation de corps toujours à l'œuvre pour les enseignantes du supérieur

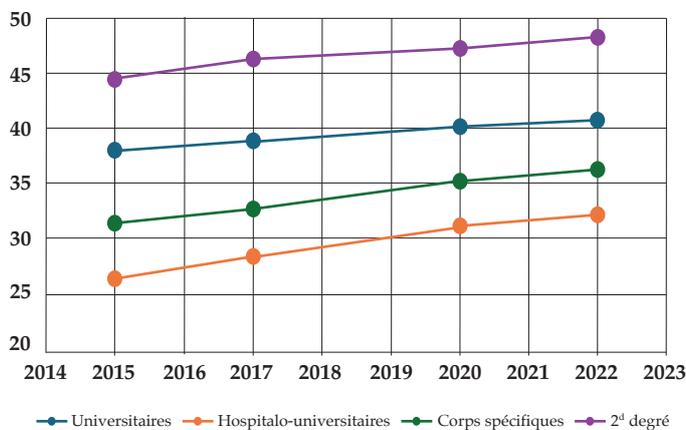
Bien que les inégalités se résorbent peu à peu, et malgré le dispositif de repyramidage mis en place en 2021, qui a permis de corriger légèrement la ségrégation MCF/PU, les femmes enseignantes du supérieur restent toujours plus nombreuses dans les corps et les grades les moins bien rémunérés.

Par **RAYMOND GRÜBER**,
coresponsable du secteur Situation du personnel

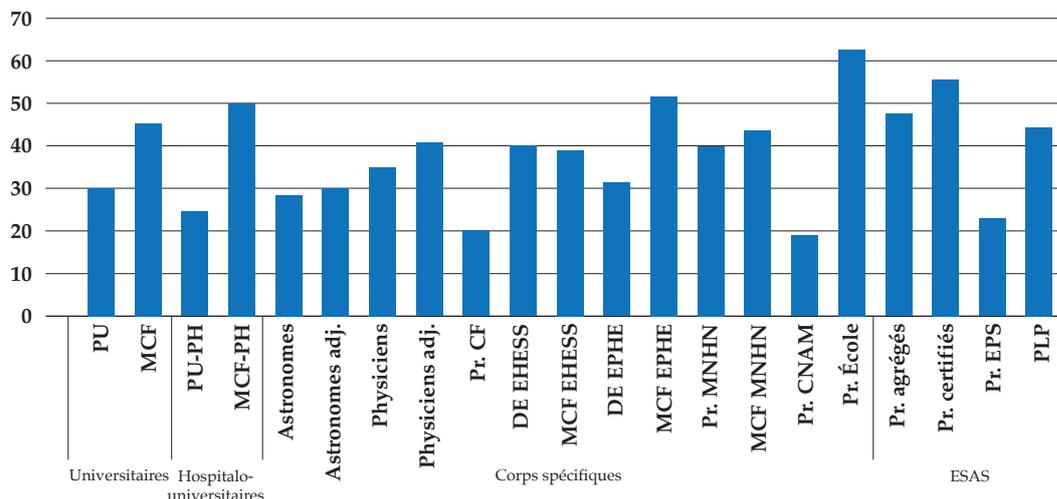
Les femmes représentent 41 % des enseignant-es titulaires du supérieur et 45,3 % des enseignant-es contractuel-les. La part des femmes dans les différentes filières d'enseignant-es est en constante augmentation depuis 2015, avec des inégalités flagrantes entre les filières : les femmes ne comptent que pour 32 % dans la filière hospitalo-universitaire, mais pour 47 % dans la filière hospitalo-universitaire, mais pour 47 % chez les enseignant-es du second degré affecté-es dans le supérieur (ESAS) – cf. infographie ci-dessous.

* PU : professeur-e des universités ; MCF : maître-esse de conférences ; PH : praticien-ne hospitalier-ère ; DE : directeur-riche d'études ; Pr. : professeur-e ; PLP : professeur-e de lycée professionnel ; EC : enseignant-es-chercheur-ses ; CF : Collège de France.

PART DES FEMMES DANS LES DIFFÉRENTES FILIÈRES



PROPORTION DE FEMMES PAR CORPS



Aucune de ces filières n'atteint encore la parité, et si on regarde au sein des filières*, la ségrégation des corps est encore criante : chez les PU, 31 % seulement sont des femmes, mais elles sont 45 % chez les MCF et 55 % parmi les PRCE.

Au sein d'un même corps, une ségrégation de grades est également à l'œuvre : les femmes représentent 37 % des PU de 2^d classe, mais seulement 21 % des PU de classe exceptionnelle 2^d échelon ; de même elles comptent pour 50 % des agrégé-es de classe normale, mais seulement pour 40 % des agrégé-es de classe exceptionnelle (cf. infographie du bas).

RÉMUNÉRATION INFÉRIEURE

Ces ségrégations de corps et de grades ont plusieurs conséquences, notamment au niveau du traitement des enseignantes du supérieur : parmi les EC, la rémunération moyenne nette en 2022 des hommes est de 322 euros plus élevées que celle des femmes, et de 306 euros parmi les ESAS.

Ces inégalités se résorbent peu à peu, mais bien trop lentement. Lors de la dernière campagne de promotion, les femmes EC ont été davantage promues que les hommes pour tous les grades – 46 % des candidates sont promues, contre 39 % des hommes. Cependant, les femmes PU promouvables continuent de moins candidater que les hommes, alors que ce n'est plus le cas chez les MCF. Le dispositif de repyramidage

mis en place en 2021 a également permis de corriger légèrement la ségrégation MCF/PU, avec plus de 50 % de femmes promues à travers ce dispositif. Cependant, ce dispositif est voué à s'éteindre en 2026, et ne pourra pas compenser la titularisation des chaires de professeur junior, qui sont quant à elles très majoritairement pourvues par des hommes.

En se retranchant derrière l'autonomie des établissements en matière de recrutement et de promotion de grades, le ministère ne pourra pas être en mesure de corriger ces inégalités. ■

Hausse des violences sexistes et sexuelles

Selon le rapport annuel 2025 du Haut Conseil à l'égalité sur l'« État des lieux du sexisme en France », publié le 22 janvier, loin d'être en baisse, le sexisme tend plutôt à se banaliser, à travers des propos et des attitudes masculinistes de plus en plus décomplexés et une augmentation des violences de genre.

Par **MARION CHARPENEL**,
membre du groupe Égalité femmes-hommes

A lors que le Haut Conseil à l'égalité traverse une crise profonde liée à des problèmes fonctionnels et relationnels graves, l'institution, historiquement reconnue pour son rôle d'alerte sur les inégalités de genre, a publié, le 22 janvier, son rapport annuel sur l'« État du sexisme en France »*. Si le climat interne délétère risque d'entamer la capacité du Haut Conseil à peser dans le débat public, ce rapport livre néanmoins un constat préoccupant de l'évolution du sexisme en France.

UNE SOCIÉTÉ POLARISÉE SUR LES ENJEUX D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

La première partie du rapport met en évidence une société polarisée sur les enjeux d'égalité femmes-hommes. Dans les médias, la place numériquement croissante des sujets féministes (le mot « MeToo » n'a jamais été autant prononcé qu'en 2024 sur les antennes des 16 médias étudiés, avec un rapport qui va du simple au double) donne paradoxalement lieu à une libération de la parole sexiste et masculiniste et à une banalisation des violences de genre. Les nombreux extraits d'émissions de télé ou de radio cités dans le rapport montrent combien le mouvement MeToo suscite aujourd'hui un *backlash* réactionnaire. Présenté comme une simple opinion légitime, le sexisme est « très peu repéré, retenu et puni », renforçant ainsi l'acceptabilité sociale de certaines discriminations et violences. Ainsi, si les violences les plus flagrantes (harcèlement sexuel, agressions, viols) suscitent une indignation croissante, les formes plus « ordinaires » du sexisme (mansplaining, monopolisation de la parole par les hommes, réunion de travail en non-mixité masculine) sont tolérées et même normalisées.

ASSIGNATION DES FEMMES À LA PARENTALITÉ

Cette banalisation du sexisme explique probablement la persistance des inégalités dans toutes les sphères de la vie sociale : ainsi, une femme sur deux déclare avoir déjà été moins bien traitée en tant que femme dans son foyer ou

sa famille et 57 % déclarent un vécu identique dans la rue et les transports. Le rapport met aussi en évidence une assignation des femmes à la parentalité, dont on sait qu'elle participe aux inégalités professionnelles : selon le Baromètre sexisme, 40 % des Français·es considèrent encore qu'il est normal que les femmes s'arrêtent de travailler pour s'occuper de leurs enfants. C'est donc logiquement à elles qu'incombe la majorité des tâches domestiques et parentales (80 % des femmes font la cuisine ou le ménage au moins une heure chaque jour, contre 36 % des hommes, et 83 % des rendez-vous médicaux en ligne sont encore pris par les mères). Enfin, le baromètre pointe aussi « une zone de tension » particulièrement préoccupante dans la sphère intime et la sexualité : un tiers des femmes déclarent avoir déjà cédé à un rapport sexuel sous la pression insistante de leur partenaire, tandis que 13 % des hommes admettent avoir exercé une telle pression. Plus largement, les violences sexistes et sexuelles et les agissements sexistes demeurant massifs, neuf femmes sur dix affirment adopter des stratégies d'évitement au quotidien (rentrer seules chez elles le soir, s'habiller comme elles le souhaitent, parler trop fort, demander une promotion...), limitant ainsi leur liberté d'action et de circulation.

RENFORCER LES POLITIQUES PUBLIQUES

Face à ces constats, l'action des pouvoirs publics est perçue de manière critique : moins d'un tiers des Français, et seulement un quart des femmes, considèrent qu'ils agissent suffisamment contre le sexisme. Les attentes à l'égard de l'État sont donc élevées, et ce rapport doit constituer un levier pour obtenir un renforcement des politiques publiques en la matière. ■



Le sexisme est « très peu repéré, retenu et puni », renforçant ainsi l'acceptabilité sociale de certaines discriminations et violences.

* www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce-sexisme_polarisation_etat_des_lieux_sexisme-vf.pdf.

Mobilisé·es pour une loi-cadre intégrale contre les violences sexuelles

Les chiffres relatifs aux violences sexistes et sexuelles ne font que grimper alors même que les programmes des gouvernements successifs en matière de lutte contre les violences faites aux femmes restent insuffisants. Pourtant, le combat contre les violences sexistes et sexuelles mérite une politique globale et des moyens importants, notamment grâce à la mise en place d'une loi-cadre intégrale.

Par **AMANDINE CORMIER**,
secteur Femmes de la FSU

En 2023, 103 féminicides ont été commis par un conjoint ou un ex-conjoint ; 213 000 femmes sont victimes de violences dans le couple et 94 000 viols ou tentatives de viol, dont 8 000 au travail, ont lieu par an, 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles chaque année, en majorité au sein de la famille. Alors que les faits enregistrés pour violences sexistes et sexuelles (VSS) ont explosé (+ 282 % entre 2017 et 2023), le nombre de condamnations reste extrêmement faible. Ainsi 94 % des affaires de viol ont été classées sans suite en 2021. Une très grande majorité des auteurs de violences sexistes et sexuelles bénéficient de l'impunité face à la justice. Ces violences s'inscrivent dans un continuum dans lequel les discriminations et stéréotypes sexistes jouent un rôle prépondérant. À cela s'ajoute le manque de moyens alloués à la lutte contre ces violences et à l'accompagnement des victimes.

SOLUTIONS CONCRÈTES ET GLOBALES

Depuis longtemps, les féministes et les syndicats revendiquent une loi-cadre qui prenne en compte tous les aspects de la lutte contre les violences faites aux femmes : prévention, sensibilisation du public, accompagnement des victimes, solidarité financière avec les victimes, sanction et suivi socio-judiciaire des agresseurs avec des programmes spécifiques destinés aux détenus condamnés pour des délits et des crimes liés à la violence à l'encontre des femmes. Dès 2006, le Collectif national pour les droits des femmes avait rédigé une proposition de loi-cadre contre les violences faites aux femmes et, dans la continuité, la Coalition féministe pour une loi-cadre intégrale contre les violences sexuelles a été lancée le 21 novembre 2024.

Cette coalition, formée à l'initiative de la Fondation des femmes, regroupe plus de 60 organisations, associations féministes, organisations syndicales (CGT, FSU et Solidaires), des juristes, des défenseur·ses des droits humains et des expert·es, qui ont mis en commun leur exper-

tise et leur expérience de terrain pour élaborer 140 propositions* législatives, réglementaires et budgétaires proposant des solutions concrètes et globales face à l'ampleur des violences.

POLITIQUE CONTINUE ET COORDONNÉE

Ces propositions couvrent tous les aspects de la lutte contre les VSS :

- la prévention par l'éducation et la sensibilisation à tous les niveaux de la société ;
- l'identification et la prise en charge des victimes, avec une attention particulière aux groupes vulnérables tels que les enfants, les personnes en situation de handicap et les femmes migrantes ;
- le soutien psychologique et médical, en facilitant l'accès aux soins pour les victimes et la mise en place de structures d'accueil spécialisées ouvertes vingt-quatre heures sur vingt-quatre ;
- la formation des professionnel·les (éducation, santé, justice, police, travail et emploi) pour mieux repérer et traiter les cas de violences sexuelles ;
- l'amélioration du parcours judiciaire, en renforçant les moyens humains et financiers de la justice pour qu'elle puisse mieux accompagner les victimes et juger les auteurs des crimes ;
- la lutte contre toutes les formes d'exploitation sexuelle, notamment la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains et les violences obstétricales et gynécologiques ;
- la sanction des auteurs avec des peines appropriées et un suivi renforcé pour éviter la récidive.

La coalition réclame une politique continue et coordonnée avec un investissement annuel de 2,6 milliards d'euros. Le gouvernement Barnier avait rejeté l'idée d'une loi-cadre intégrale, jugeant plutôt prioritaire la mise en œuvre des lois existantes. Il est plus que probable qu'il en soit de même des futurs gouvernements d'Emmanuel Macron. Pourtant, la lutte contre les VSS mérite une politique globale et des moyens importants. Les féministes, notamment au sein de la coalition, resteront mobilisées jusqu'à obtention de la revendication de cette loi-cadre intégrale. ■

Une très grande majorité des auteurs de violences sexistes et sexuelles bénéficient de l'impunité face à la justice.

* www.loi-integrale.fr/.

Politiques de lutte contre les inégalités : le compte n'y est pas !

Si les femmes sont plus diplômées que les hommes, leur rémunération reste plus faible et elles n'accèdent pas autant que les hommes aux postes à responsabilités. Tel est le constat de la Cour des comptes dans un rapport publié en janvier.

Par **FRANÇOISE RIVIÈRE**, groupe Égalité femmes-hommes

Dans son rapport thématique de janvier 2025 consacré aux « Inégalités entre les femmes et les hommes, de l'école au marché du travail »¹, la Cour des comptes passe au crible des actions publiques dispersées et peu efficaces pour réduire les inégalités. Rien d'étonnant quand les moyens dont la hausse est souvent mise en scène se révèlent plutôt en « trompe-l'œil ». Selon les analyses de la Cour, « les programmes relevant du DPT [document de politique transversale] n'ont cessé de croître au fil des années, mais cette augmentation en trompe-l'œil résulte d'une volonté d'affichage »².

Or, sans augmentation des moyens réels, les injonctions à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes ne sont-elles pas condamnées à rester des incantations ? Et le masque de politiques publiques apparemment volontaristes ne cache-t-il pas une absence de volonté politique sincère ?

En tout état de cause, le rapport dans son ensemble dresse le constat de faibles avancées sur le chemin de l'égalité.

PARCOURS GENRÉS

Parmi les avancées recensées, la massification de l'enseignement, qui a bien profité aux femmes. Elles réussissent mieux au baccalauréat : 92,6 %, contre 88,8 % pour les garçons (session 2023). Elles sont majoritaires dans l'enseignement supérieur. Et l'effet

sur le niveau de diplôme des générations est visible : en 2022, 54 % des femmes de 25-34 ans étaient diplômées du supérieur, contre 47 % des hommes. Signe du chemin parcouru : l'écart s'est inversé par rapport à la génération des 55-64 ans, où 27 % des femmes sont peu ou pas diplômées, contre 24 % des hommes.

Cependant, ces avancées quantitatives recouvrent des biais genrés importants dans l'orientation que la réforme des lycées de 2018 a encore accentués, comme le souligne le rapport : « Ainsi, à la rentrée 2023, les six enseignements de spécialité les plus choisis sont identiques, mais les filles choisissent d'abord les sciences économiques et sociales (SES) (37 %), puis mathématiques (33 %), histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP) (29 %), sciences de la vie et de la Terre (SVT) (26 %), physique-chimie (26 %) et langues, littérature et cultures étrangères et régionales (LLCER) (24 %). Les garçons optent, quant à eux, pour mathématiques (57 %), physique-chimie (PC) (38 %) et SES (32 %). » (cf. infographie ci-dessous.)

Ces choix différenciés dans la « spé maths » permettent à plus de la moitié des garçons, contre à peine un peu plus d'un tiers des filles, de s'orienter dans une large palette d'études scientifiques. « L'orientation est en effet un révélateur des stéréotypes de genre et, in fine, contribue à expliquer les difficultés d'insertion des jeunes femmes sur le marché du travail », analyse la Cour des comptes.

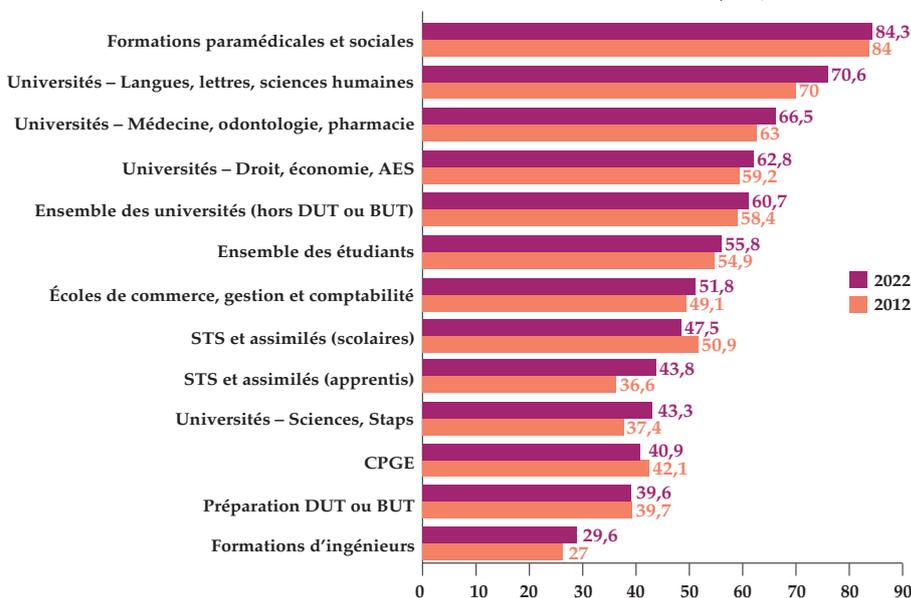
Il convient donc de s'interroger sur le poids des injonctions et constructions sociales qui pèsent

sur les choix stéréotypés des filles, mais aussi sur les attendus des enseignantes : « Ces phénomènes sont à mettre en relation, pour partie, de manière souvent inconsciente, avec les attendus des enseignants : les garçons "peuvent mieux faire", alors que les filles "font de leur mieux" », souligne le rapport en s'appuyant sur les travaux de Nicole Mosconi, philosophe et professeure de sciences de l'éducation.

Un rapport qui doit toutes et tous nous interpeller dans la pratique de nos métiers ! ■

Le rapport dans son ensemble dresse le constat de faibles avancées sur le chemin de l'égalité.

LA PART DES FEMMES EN 2012 ET 2022 DANS LES DIFFÉRENTES FORMATIONS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, EN %



Source : RERS 2023, DEPP, SIES – Champ : France métropolitaine + DROM. Les dernières données disponibles portent sur 2021-2022. Sont incluses les formations d'ingénieurs dépendantes des universités, des INP, des universités de technologies et les formations d'ingénieurs en partenariat.

1. www.ccomptes.fr/fr/publications/les-inegalites-entre-les-femmes-et-les-hommes-de-lecole-au-marche-du-travail.

2. Un précédent rapport de 2023 pointait déjà que « la hausse annuelle sensible du montant affiché des crédits du budget de l'État consacré à la politique d'égalité correspond, dans une large mesure, à un élargissement du périmètre des crédits comptabilisés dont les modalités de calcul sont de plus parfois non précisées ou sujettes à caution, et ne permettent pas d'identifier les crédits supplémentaires véritablement octroyés à cette politique ».

Renforcer l'engagement syndical féministe : un impératif social et démocratique

La « dédramatisation » du FN, puis du RN, engagée par Marine Le Pen, a permis à ce parti de gagner peu à peu des voix, notamment féminines. Pourtant, c'est bien sur les inégalités sociales, la précarisation et la paupérisation des populations, qui touchent plus fortement les femmes, que prospère l'extrême droite. Pour que les femmes ne soient pas, une fois encore, ses premières victimes, il est nécessaire de lutter pour des politiques d'égalité qui répondent réellement aux besoins des femmes et aux inégalités structurelles qu'elles subissent.

Par **SIGRID GÉRARDIN**,
secteur Femmes de la FSU

Le vote des femmes en faveur de l'extrême droite est longtemps demeuré plus faible que celui des hommes. Cette tendance, désignée sous le terme « gender gap » électoral, s'expliquait en partie par une défiance accrue des électrices à l'égard de partis perçus comme autoritaires, virilistes et hostiles aux droits des femmes. Depuis les années 1980 – où seules 11 % des femmes avaient accordé leur vote au Front national (FN) –, cet écart s'est progressivement réduit, notamment avec l'arrivée de Marine Le Pen à la tête du parti en 2011 et le tournant stratégique opéré pour séduire davantage l'électorat féminin.

NORMALISATION DES COMPORTEMENTS

Cette stratégie s'est appuyée sur une féminisation de l'image du FN qui repose à la fois sur un adoucissement du discours, désormais moins ouvertement misogyne, sur une normalisation des comportements et sur une instrumentalisation des droits des femmes. Portée par une rhétorique habilement ajustée, elle lui a permis d'atteindre 24 % des suffrages féminins en 2017, réduisant ainsi le « gender gap » à un niveau quasi nul – écart qui a disparu totalement lors de l'élection présidentielle de 2022.

Les travaux de la politologue Nonna Mayer, spécialiste du vote d'extrême droite, montrent que ce vote repose sur plusieurs ressorts spécifiques. D'une part, les femmes les plus précaires, premières victimes des choix politiques libéraux, peuvent voir dans l'extrême droite une protection contre l'insécurité économique et sociale ; d'autre part, le discours sécuritaire, qui instrumentalise les violences faites aux femmes pour justifier des politiques racistes et xénophobes, trouve un écho chez certaines.

Tout comme l'histoire du féminisme est marquée par trois grandes vagues, l'engagement des femmes dans les partis d'extrême droite suit

une trajectoire idéologique en trois temps. Dans les années 1930, elles s'opposaient aux suffragettes au prétexte des théories essentialistes, avec comme idée : à chaque « sexe » sa place dans la société. Dans les années 1970, elles se mobilisent contre l'IVG, considérant l'émancipation reproductive comme une menace pour l'ordre social traditionnel. Mais, depuis les années 2010, une troisième vague qui se prétend « féminino-compatible » exalte des figures historiques de femmes comme Jeanne d'Arc ou Antigone en combattant la prétendue « théorie du genre » qui remettrait en cause la complémentarité naturelle entre les sexes. Cette troisième vague affirme que le féminisme n'a plus lieu d'être, car les femmes sont désormais égales aux hommes et, à l'image du Collectif Némésis, elles mêlent nationalisme, racisme et antiféminisme. Leurs discours s'articulent aux revendications masculinistes qui dénoncent une supposée « dévirilisation » des sociétés mettant en danger les civilisations, avec comme principale rhétorique : la persécution des hommes par des femmes, l'effondrement des résultats scolaires des garçons, la « misère sexuelle » des hommes et même l'idée d'un « grand remplacement » organisé par les féministes. Cette intersection des haines, où sexisme, racisme et antisémitisme se croisent, alimente un antiféminisme de combat, multipliant le cyberharcèlement et les appels à la violence. Aujourd'hui, des figures identitaires poursuivent cette croisade en reprenant des slogans tels que « *Feminism is cancer* », confirmant ainsi que l'opposition aux droits des femmes est désormais un axe central du combat de l'extrême droite.

MONTÉE EN PUISSANCE

L'extrême droite prospère sur les inégalités sociales, la précarisation et la paupérisation des populations, des situations qui touchent particulièrement et plus fortement les femmes. Les politiques néolibérales menées ces dernières décennies ont largement contribué à leur montée en puissance : en démantelant les services

La précarisation croissante des femmes crée une insécurité économique réelle qui pousse certaines à se tourner vers l'extrême droite.

publics, en creusant les écarts salariaux et en renforçant les inégalités sociales, elles ont alimenté une désespérance dont l'extrême droite s'est emparée pour séduire un électorat toujours plus large. La précarisation croissante des femmes (baisse des aides sociales, explosion des emplois précaires, difficultés d'accès au logement, au soin, ascenseur social en berne...) crée une insécurité économique réelle qui pousse certaines à se tourner vers l'extrême droite, perçue comme une force de rupture face aux partis traditionnels. En érigeant l'immigration en bouc émissaire, l'extrême droite occulte volontairement les logiques néolibérales, avec lesquelles elle s'accorde parfaitement, et légitime les politiques sociales régressives qui nuisent d'abord aux travailleuses, mais aussi à l'ensemble des salariés. Ainsi, elle propose une solution électorale simpliste et mensongère à des problèmes structurels – éloignant les électrices de leurs propres intérêts et mettant en danger leurs droits. En se présentant comme le dernier rempart contre un système politique jugé indifférent aux souffrances populaires, elle capte un électorat en quête de solutions rapides et radicales.

INSTRUMENTALISATION OPPORTUNISTE

Depuis les mobilisations massives consécutives à MeToo, le sujet des violences faites aux femmes est devenu majeur. Le monde politique dans son ensemble est forcé de s'exprimer, mais, là encore, l'inaction coupable et mensongère des gouvernements qui refusent le financement de mesures ambitieuses pour éradiquer ce fléau porte une lourde responsabilité. Car l'extrême droite surfe sur les peurs pour capter de nouvelles proies. À travers une communication adroitement orchestrée et soutenue par des groupes de jeunes femmes, tels que le Collectif Némésis – dont l'action a été saluée récemment par le nouveau ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau –, le parti de Marine Le Pen se pose en défenseur des victimes de violences sexuelles en construisant la figure de l'« étranger violeur ». Cette instrumentalisation opportuniste des violences sexistes et sexuelles (VSS) sert à légitimer le Rassemblement national sur ce sujet tout en détournant l'attention des inégalités structurelles qui perpétuent ces violences.

Si l'extrême droite a su capter une partie du vote féminin, son programme demeure fonda-



© Jean-Marc Bonnel/Peveles

mentalement antiféministe. À l'échelle internationale, cette tendance se confirme : de Donald Trump, aux États-Unis, à Giorgia Meloni, en Italie, en passant par Viktor Orbán, en Hongrie, les gouvernements d'extrême droite s'attaquent systématiquement aux droits des femmes, restreignent les libertés reproductives et sapent les politiques de lutte contre les VSS. Face à cette menace, il est crucial que le syndicalisme féministe prenne toute sa place dans le combat contre l'extrême droite. Lutter contre sa progression implique non seulement de déconstruire ses discours trompeurs, mais aussi de revendiquer des politiques publiques garantissant l'égalité et la justice sociale. Cela passe par la défense des services publics, la revalorisation des métiers féminisés, l'application effective de l'égalité salariale et une lutte sans concessions contre les VSS.

L'extrême droite est l'ennemie des femmes. Derrière son relooking stratégique se cache toujours le même projet réactionnaire, hostile aux conquêtes féministes et à l'émancipation des femmes. C'est en luttant contre ses projets et ses idées, en gagnant des politiques d'égalité qui répondent réellement aux besoins des femmes et aux inégalités structurelles qu'elles subissent, que nous pourrons lui opposer une véritable alternative et empêcher que les femmes ne soient, une fois encore, les premières victimes de ses projets politiques dangereux. ■

L'extrême droite est l'ennemie des femmes. Derrière son relooking stratégique se cache toujours le même projet réactionnaire.